

L'an deux mille vingt deux, le quinze septembre à 18h00,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 septembre 2022

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Maire, Mme PLAZZI, Mme L'OFFICIAL, M. DUBOIS, Mme ROY, M. CUBERTAFON, Mme BONIN, adjoints au maire ; M. DARY, Mme ARNAUD, M. VERGNOLLE, M. DUPUY, Mme FUSADE, Mme BRACHET, M. BLONDY, Mme TOESCA, Mme CHORT, Mme ROUGERIE, M. BREUIL, Mme ELIEZ, Mme CELERIER, M. FREMONT, M. FARGEAS, M. GAUTHIER, M. GUILHOT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. GORYL a donné délégation de vote à M. GUILHOT  
M. ROUET a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL  
M. LAGORCE a donné délégation de vote à M. DUPUY  
Mme BAUDEL a donné délégation de vote à Mme PLAZZI  
Mme SAUVIAT

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Nombre de conseillers :

- effectif légal : 29
- en exercice : 29
- présents : 24
- représentés : 4
- votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0

**Acquisition d'une licence IV  
et de matériel de restauration**

Considérant que Monsieur Hervé Grenier, demeurant à Ladignac-le-Long, exerçait une activité de restauration depuis quelques années sur l'ancien site du marché aux bestiaux de Bourdelas et que le restaurant a définitivement fermé ;

Considérant que Monsieur Hervé GRENIER est titulaire d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4<sup>ème</sup> catégorie et dispose de matériel de restauration divers ;

Considérant sa proposition de céder à la commune ladite licence pour la somme de 14 000 € et le matériel pour 1 000 € ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **autorise** :

☞ l'acquisition de la licence IV et la signature par Monsieur le Maire de l'acte de cession ainsi que de tous les actes et documents relatifs à ce dossier, étant précisé que les formalités notariées seraient réalisées par Maître Fabien Guilhem, notaire à Saint-Yrieix ;

☞ l'acquisition du matériel de restauration : 3 vitrines, des tables et des chaises, 2 dessertes pour buffet froid, un four, une friteuse, une sauteuse, une table en inox, une chambre froide, 700 assiettes, une trancheuse à jambon, une caisse enregistreuse informatique et 2 percolateurs (*liste non exhaustive*).



**Marie ROUGERIE**  
Conseillère municipale  
Secrétaire de séance

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme,  
*A Saint-Yrieix, le 19 septembre 2022*



**Daniel BOISSERIE**  
Maire de Saint-Yrieix  
Membre Honoraire du Parlement Français

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Mise en ligne le 28.09.2022

Accusé de réception en préfecture  
087-218718708-20220915-D20227102407-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2022  
Date de réception préfecture : 26/09/2022